



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Enseignement

Question écrite n° 7806

Texte de la question

M Eric Raoult demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'équipement et du logement, de bien vouloir lui communiquer pour chacune des vingt-deux écoles d'architecture et pour la présente année 1988-1989 : 1o Les effectifs des étudiants français inscrits et leur répartition par année ; 2o Les effectifs des étudiants étrangers et leur répartition ; 3o Le nombre d'emplois contractuels d'enseignement et leur répartition par catégorie ; 4o La nature et le nombre des emplois administratifs permanents et l'effectif des emplois temporaires, tels les agents chargés de travaux d'utilité collective. De plus, il désire connaître par école le nombre de diplômes d'architecte DPLG et de diplômes d'études fondamentales en architecture (DEFA) décernés au cours des trois dernières années. Enfin, pour les trois derniers exercices civils, il lui demande le montant des crédits de vacation d'enseignement, de vacations administratives et de vacations occasionnelles dépenses par chaque école, ainsi que les crédits de même nature attribués pour les exercices 1988 et 1989.

Texte de la réponse

Reponse. - Les renseignements statistiques demandés par l'honorable parlementaire sont consignés dans les tableaux ci-après : 1o effectifs des étudiants inscrits en 1988-1989 par cycle dans les écoles d'architecture et recensés au 25 janvier 1989 (tableau no 1). Pour obtenir les effectifs des seuls étudiants français, il convient de déduire les chiffres du tableau no 4 de ceux du tableau no 1 ; 2o effectifs des étudiants étrangers inscrits en 1988-1989 par cycle dans les écoles d'architecture et recensés au 25 janvier 1989 (tableau no 3) ; 3o effectifs des enseignants contractuels par catégorie dans les écoles d'architecture en 1988-1989 (tableau no 3) ; 4o effectifs des personnels administratifs permanents par catégorie dans les écoles d'architecture en 1988-1989 (titulaires et contractuels par catégorie ainsi que vacataires permanents) : tableau no 2. Les agents chargés de travaux d'utilité collective, recrutés localement, ne figurent pas dans le tableau ; 5o nombre de diplômes d'architecte DPLG et d'études fondamentales en architecture (DEFA) délivrés en 1985-1986, 1986-1987 et 1987-1988 dans les écoles d'architecture (tableau no 20 et tableaux nos 7-0, 7-1 et 7-2) ; 6o montants des crédits de vacations d'enseignement et de vacations administratives consommés par école d'architecture en 1986, 1987 et 1988 (tableaux nos 5-0, 5-1 et 5-2) et alloués au titre de 1989 (tableau no 6). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). * Données non recensées. Le 25-01-89 Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). ** CHAMP VIDE ** Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). * Données non recensées. Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). (*) Sommes non comprises dans le total. Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989). Voir tableau dans le JO no 23 (année 1989).

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7806

Rubrique : Architecture

Ministère interrogé : équipement et logement

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et de la mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 janvier 1989, page 108